

**DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES TROIS PROVINCES**

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Trois Provinces dûment convoqué, s’est réuni dans la salle de réunion à l’hôtel communautaire à Sancoins, sous la présidence de Pierre GUIBLIN.

Membres :
 - En Exercice : 27
 - Quorum : 14
 - Présents : 20
 - Absents : 7

 Votants : 24
 - Abstention : 0
 - Pour : 24
 - Contre : 0

 Date de convocation :
 19 juin 2024

 Date d’affichage :
 19 juin 2024

 Secrétaire de séance :
 M. Jean-Claude LETEL

Étaient présents :

M. Pierre GUIBLIN - M. Stanislas WIDOWIAK - Mme Isabelle PEREZ -
 M. Vincent GAUTHIER - M. Philippe WILLEME - M. Laurent CHARRIER -
 Mme Catherine HAYE - M. Robert CHOLLET - M. Philippe BERCHULA -
 M. Alain PERRIOT - M. Jean-Jacques MILPIEDS (supplée M. Serge BUTARD) -
 Mme Martine ROSSI - Mme Isabelle DESSEIGNE - M. Louis DUMAREST -
 M. Claude GEFFARD - Mme Laetitia GLORIAU - M. Jean-Claude LETEL -
 Mme Sodia PHILIPPEAU - M. Michel ROUSSELET - M. Jean-Claude LAMOUREUX

Absents :

Mme Karine AUBLANC a donné pouvoir à M. Pierre GUIBLIN
 M. Laurent ROUGELIN a donné pouvoir à Mme Isabelle DESSEIGNE
 M. Nicolas BARDON a donné pouvoir à M. DUMAREST
 M. Gérard JAMET a donné pouvoir à M. Claude GEFFARD
 Mme Martine DRAGAN - Mme Déborah COMBAT - M. Olivier COMBETTE

**MODIFICATION DES TARIFS
DE L’ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

**Vu les statuts de la Communauté de communes des 3 Provinces ;
 Vu la DCC n°22-68 du 28 juin 2022 modifiant les tarifs de l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;
 Considérant les orientations budgétaires 2024 telles que débattues le 5 mars 2024 ;
 Vu l’avis favorable de la commission Enfance – Jeunesse – Parentalité en date du 6 juin 2024 ;
 Vu l’avis favorable de la Commission Budget – Finances – Administration générale et du Bureau
 communautaire en date du 11 juin 2024 ;**

Monsieur le Président propose de modifier la grille tarifaire comme suit :

Quotients ⁽¹⁾	VACANCES SCOLAIRES / MERCREDIS			
	Journée (repas compris)			
	1 ^{er} enfant		A partir du 2 ^{ème} enfant ⁽²⁾	
	CC3P	Hors CDC	CC3P	Hors CDC
QF ≤ 400	10,00 €	14,00 €	8,00 €	12,00 €
401 ≤ QF ≤ 700	11,00 €	15,00 €	9,00 €	13,00 €
700 < QF	12,00 €	16,00 €	10,00 €	14,00 €

Quotients ⁽¹⁾	VACANCES SCOLAIRES			
	Semaine complète 5 jours (repas compris)			
	1 ^{er} enfant		A partir du 2 ^{ème} enfant ⁽²⁾	
	CC3P	Hors CDC	CC3P	Hors CDC
QF ≤ 400	40,00 €	60,00 €	30,00 €	50,00 €
401 ≤ QF ≤ 700	45,00 €	65,00 €	35,00 €	55,00 €
700 < QF	50,00 €	70,00 €	40,00 €	60,00 €

⁽¹⁾ Quotient Familial (QF) de janvier N. Pour les personnes relevant du régime agricole, l’usager présente lors de l’inscription le courrier de notification de la MSA.

⁽²⁾ La dégressivité ne s’applique qu’en cas d’inscription des enfants sur une même journée.

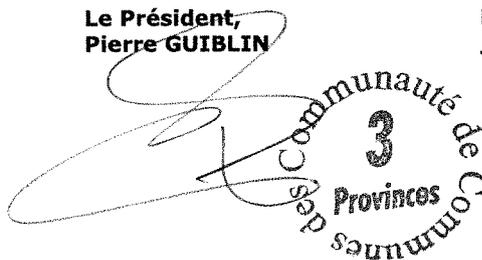
ANIMATIONS / SORTIES / SEJOURS Suppléments journaliers applicables	
Intervenants sur site ALSH / Sorties hors CC3P à moins de 30 km	5,00 €
Sorties de 30 à 80 kms	10,00 €
Sorties à plus de 80 kms / Séjours	15,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** les tarifs comme ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- **PRECISE** que le barème des Quotients Familiaux est révisé annuellement conformément à la convention d'Aide au Temps Libre signée avec la CAF.

Le Président,
Pierre GUIBLIN

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude LETEL



Date de transmission en Préfecture : 27/06/2024

Date de publication sur le site internet
de la Communauté de communes des 3 Provinces : **28 JUIN 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024

Application agréée F. legalle.com

00_0E-018-241800432-20240625-24_069-DE

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Cté de Cnes des 3 provinces

Utilisateur : Durin

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	24_069
Date de la décision:	2024-06-25 00:00:00+02
Objet:	MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
Classification matières/sous-matières:	7.1.8
Identifiant unique:	018-241800432-20240625-24_069-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
018-241800432-20240625-24_069-DE-1-1_0.xml	text/xml	927
<i>nom original:</i>		
DCC_24069 MODIFICATION TARIFS ALSH.pdf	application/pdf	121237
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-018-241800432-20240625-24_069-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	121237

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	27 juin 2024 à 11h12min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 juin 2024 à 11h15min13s	l'enveloppe 1053762 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	27 juin 2024 à 11h20min45s	
Acquittement reçu	27 juin 2024 à 11h25min24s	Reçu par le miat le 2024-06-27